

À l'ouverture de la séance du 27 septembre 2022, 44 membres sont présents ou représentés (81 membres en exercice, 21 membres présents, 24 procurations).

1. Affaires générales et statutaires

1.1 Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers		
Collège des Usagers 5 sièges sont à pourvoir à la section disciplinaire par des étudiants élus au Conseil académique, qu'ils soient titulaires ou suppléants. 4 sièges sont à pourvoir par des hommes et 1 siège est à pourvoir par des femmes	MASLET Adrien	Élu avec 6 voix pour
	HOUSSEINI ALI Azim	Élu avec 6 voix pour
	KOEBIELA Arthur	Élu avec 6 voix pour
	AUBRY Margot	Élue avec 6 voix pour
Collège des Maîtres de conférences ou personnels assimilés : Election organisée à la suite de la perte de qualité pour siéger de l'un de ses membres. 1 homme doit être élu afin de respecter la parité.	HELESBEUX Jean-Jacques	Élu avec 8 voix pour

1.2 Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants et enseignants-chercheurs

Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants et enseignants-chercheurs		
Election d'un représentant masculin des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, composant le 3ème collège de la SDEC	DEMATTEIS Sylvain	Élu avec 8 voix pour

Fait à Angers, en format électronique.

Christian ROBLEDO

Président de l'Université d'Angers
Signé le 07 octobre 2022